

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 17/03/2026

Présents : MM. PIREYRE, NAPOLY, MASSON, PELLETIER, LAURIER, CASSAGNE, PAYSAC et Mmes PLOS, CHALMETTE, CLOUVEL, RODARY, DUMANGE, MORET, DEBOAISNE.

Excusé : M. LARCADE Alexis a donné pouvoir à Mme DEBOAISNE Diane

Secrétaire de séance : Mme Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 05 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2026 est approuvé par 14 voix POUR des membres présents et représentés et 1 voix : Ne participe pas au vote de M. PAYSAC Charlie.

1-Election du maire

Réuni sous la présidence du Maire sortant, M. GUILLAUME Gérard, le nouveau conseil municipal est installé. Il désigne le doyen de l'assemblée, Mme Josiane PLOS, pour procéder à l'élection du maire.

Après appel à candidature, 2 candidatures sont déposées : 1er candidat - M. PIREYRE Eric, et 2ème candidat - M. PAYSAC Charlie.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseiller municipal, a remis fermé à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

M. PIREYRE Eric, douze voix (12)

M. PAYSAC Charlie, trois voix (3)

M. PIREYRE Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2-Fixation du nombre des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. ($15 \text{ élus} \times 30 \% = 4,5$ soit 4 adjoints maximum).

Le maire propose de fixer à deux le nombre des adjoints. Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée à mains levées.

Résultats du vote : 12 voix POUR et 3 voix CONTRE

Au vu de la majorité obtenue, le nombre d'adjoints est fixé à deux.

3- Election des adjoints

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. PIREYRE Eric élu Maire, à l'élection des adjoints (scrutin de listes) :

Premier tour de scrutin : 4 candidatures déposées

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenus :

- ✓ 1^{ère} adjointe : Mme PLOS Josiane par 12 voix POUR,
 - ✓ 2^{ème} adjoint : M. NAPOLY Jacques-Emile par 12 voix POUR,
 - ✓ 1^{er} adjoint : M. PAYSAC Charlie par 3 voix POUR,
 - ✓ 2^{ème} adjointe : Mme DEBOAISNE Diane par 3 voix POUR.
-
- ✓ **Mme PLOS Josiane par 12 voix POUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} adjointe et a été installée immédiatement.**
 - ✓ **2^{ème} adjoint : M. NAPOLY Jacques-Emile par 12 voix POUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.**

4-Installation du conseil municipal : Lecture de la Charte de l'élu local

Les conseillers municipaux sont installés suivant l'ordre du tableau (nombre de suffrages obtenus le 15 mars 2026) et dans l'ordre décroissant des dates de naissance.

Lecture est faite en séance de la Charte de l'élu local dont chaque membre reçoit un exemplaire.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de la confiance qui lui est faite pour ce 1^{er} mandat de maire.

Il remercie l'ensemble des agents techniques et administratifs. Il félicite les nouveaux conseillers élus, leur rappelant le rôle passionnant de leur fonction et la difficulté de la tâche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 15.